

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Etaient présents : Céline BONVINI, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN arrivée à 20h13, Brigitte CESAR, Laurent COUGOLIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :
Sandrine BOUVAREL
Stéphanie RADESIC (pouvoir à Michelle Piloz)
Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Céline BONVINI)

Date de convocation : 6 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Paul LAVIE

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 24

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Délibération n°073-2022 : Chargé des publics : dispositif Volontariat Territorial en Administration

Un poste de chargé des publics (médiateur culturel) au musée « Maison Ravier » sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine - temps non complet de 50% - a été créé lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2022.

Le poste étant en cours de recrutement, la collectivité pourrait toutefois bénéficier d'une subvention forfaitaire de l'Etat s'élevant à 15 000 € au titre du dispositif « Volontariat territorial en administration ». L'agent recruté devant répondre à deux critères : être âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau de diplôme au moins égal à bac+2. Ses missions devant inclure un soutien en ingénierie, le contrat à durée déterminée devant durer de 12 à 18 mois et représenter au moins 75% d'un temps plein.

Aussi, dans le but de dynamiser les activités et la fréquentation de la Maison Ravier et répondre ainsi aux conditions d'une appellation « Musée de France » pour laquelle la commune a déposé un dossier, il est proposé d'inclure la mission d'une étude sur les atouts et le développement du patrimoine culturel de la ville et de créer un poste à 75% d'un temps plein pour bénéficier du dispositif VTA.

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-73-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

- DECIDE de créer un emploi non permanent de chargé des publics sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine - temps non complet de 75% (26h15/hebdo) d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2022,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 12 septembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-73-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022